



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2018
Français
Original : anglais, espagnol
et français seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme sous-régional

Région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, et Qatar)

Résumé

Le descriptif de programme sous-régional pour la région du Golfe est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme sous-régional comprend une proposition de budget indicatif global pour la période allant de 2019 à 2023, soit un montant de 9 250 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme sous-régional qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

* E/ICEF/2018/19.



Considérations générales

1. Les États de la région du Golfe qui sont couverts par le programme sous-régional de coopération se trouvent dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord de l'UNICEF et représentent cinq des six membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar. Oman dispose de son propre programme de l'UNICEF.
2. Les cinq pays sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants compte tenu de leur influence politique et économique dans la région du Moyen-Orient et à l'échelle mondiale. Les États du Golfe sont d'importants pays donateurs en ce qui concerne les activités de développement et les activités humanitaires dans le monde et, de manière croissante, l'enfance et l'UNICEF.
3. Les revenus par habitant de ces États sont parmi les plus élevés du monde¹. Le programme sous-régional pour la région du Golfe a été mis au point alors que la sous-région connaissait de profonds changements économiques, sociaux et politiques. La baisse rapide des prix du pétrole depuis 2014 a eu une incidence négative sur les taux de croissance et s'est traduite par une forte diminution des recettes publiques. Il en est résulté des déficits budgétaires et l'adoption de mesures d'austérité, y compris des hausses de taxes et des baisses de subventions qui, dans certains cas, ont touché les programmes d'aide sociale, ce qui risque d'avoir des conséquences sur les enfants. Pour y faire face, chacun des cinq pays a élaboré une vision stratégique nationale avec les mêmes objectifs de diversification économique, de croissance des entreprises et d'évolution délibérée vers des économies de la connaissance qui tirent parti du potentiel que recèlent les compétences de leurs jeunes populations².
4. Ces ambitieux programmes de réformes fournissent une occasion sans précédent de mettre sur pied un modèle de partenariat innovant dans le cadre duquel les cinq États du Golfe et l'UNICEF collaboreraient en vue de soutenir des programmes dynamisants pour les enfants à l'échelle nationale, et de mobiliser des partenaires et des ressources dans l'intérêt des enfants du Golfe, de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et du monde entier afin de favoriser le développement et la protection de tous les enfants.
5. Au total, les cinq États du Golfe comptent près de 50 millions d'habitants. En 2016, l'Arabie saoudite avait la population la plus importante – 32,28 millions – suivie des Émirats arabes unis avec 9,3 millions, le Koweït avec 4,1 millions, le Qatar avec 2,6 millions et Bahreïn avec 1,4 million³. La sous-région compte 4,2 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans, et 13,8 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans. Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent au moins 28 % de la population de toute la région du Golfe⁴. Chaque État du Golfe abrite à tous les niveaux socioéconomiques une importante population de travailleurs migrants qui constituent entre 30 % et 80 % de la population résidente dans chaque pays⁵.

¹ Banque mondiale, Profils de pays, novembre 2017.

² Gouvernement de Bahreïn, Vision économique 2030 pour Bahreïn; Gouvernement du Koweït, Vision 2035, Plan national de développement, 2017 ; Vision nationale 2030 du Qatar, 2008 ; Royaume d'Arabie saoudite, Vision 2030, 2016 ; Vision EAU 2021, Vision économique pour Abou Dhabi 2030, 2010.

³ Division de statistique des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, données des Nations Unies. <https://unstats.un.org/unsd/databases.htm>.

⁴ Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, *Progress for Children with Equity in the Middle East and North Africa*, 2017.

⁵ Données des Nations Unies.

6. L'Indice de développement humain (IDH) 2016 fait apparaître les États du Golfe dans la catégorie de développement humain très élevé, ce qui témoigne des progrès considérables qui ont été accomplis en matière de réduction de la mortalité infantile, d'augmentation de l'espérance de vie et de développement massif de l'enseignement secondaire pour les filles et les femmes. En ce qui concerne l'IDH, le Qatar se classe 33^e, l'Arabie saoudite 38^e, les Émirats arabes unis 42^{es}, Bahreïn 47^e et le Koweït 51^e sur 188 pays⁶. Chacun des cinq pays a accompli des progrès importants en termes d'amélioration de la santé infantile et de l'accès à l'éducation⁷. Tous se sont engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, et ont entrepris de donner suite à cet engagement dans leurs législations et cadres nationaux⁸.

7. Cela étant, ces progrès impressionnants en termes de développement humain, y compris concernant la survie et le développement de l'enfant, masquent des disparités entre groupes sociaux entre les pays et au sein de chacun d'entre eux, qui affectent les droits des enfants, des adolescents et des femmes⁹.

8. De façon générale, les populations des cinq États jouissent d'un niveau élevé de soins de santé, les indicateurs de santé étant équivalents à ceux des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Les maladies transmissibles sont pour l'essentiel maîtrisées et le défi consiste désormais à traiter les maladies non transmissibles. La mortalité néonatale et infantile a considérablement reculé, de l'ordre d'un tiers depuis 2000, mais 11 000 enfants de moins de 5 ans mourraient encore chaque année. De récentes données concernant la malnutrition révèlent qu'entre 3 % et 24 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale et que 6 % à 17 % d'entre eux souffrent d'un retard de croissance. Dans la région, moins d'un tiers des nourrissons de moins de six mois n'est nourri qu'au lait maternel¹⁰.

9. L'éducation est jugée essentielle pour faire naître une économie de la connaissance diversifiée, et indispensable pour concrétiser les ambitieux objectifs de développement fixés par les États du Golfe. Le secteur privé joue un rôle croissant dans la fourniture de services éducatifs.

10. Les crèches et garderies sont de plus en plus nombreuses. L'enseignement préscolaire (jardin d'enfants) est gratuit pour tous les citoyens mais n'est pas obligatoire. Dans la sous-région, un enfant sur cinq en âge d'être inscrit au jardin d'enfants ne participe pas aux programmes d'apprentissage préscolaire et les pratiques de soins attentionnés et de stimulation précoce sont rares au sein du foyer.

11. Les taux bruts de scolarisation primaire et secondaire sont élevés. Dans le cycle secondaire inférieur, les taux varient entre 73 % en Arabie saoudite et 91 % à Bahreïn. Les dépenses d'éducation poursuivent leur hausse, y compris la dépense par élève, et sont nettement supérieures à la moyenne de l'OCDE. En dépit des niveaux élevés d'investissement, les résultats pédagogiques sont inférieurs aux attentes, les élèves se classant dans la deuxième moitié voire dans le dernier tiers des évaluations

⁶ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2016*, Indice de développement humain, données de 2015.

⁷ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2016*, tableaux statistiques.

⁸ Transforming Our World, <http://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>, consulté le 12 avril 2018.

⁹ MacKenzie, A., « Priorities for Children in the Gulf Area Sub-Region », rapport interne de l'UNICEF, décembre 2017.

¹⁰ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, tableaux statistiques, profils de pays.

comparables sur le plan international en matière d’alphabétisation, de sciences et de mathématiques¹¹.

12. Les enfants handicapés demeurent stigmatisés et discriminés dans un contexte exacerbé par l’absence de données ventilées, de politiques et de pratiques fondées sur des données probantes, et de plans multisectoriels coordonnés de détection précoce et de stratégies d’intervention.

13. L’inégalité entre les hommes et les femmes est généralisée dans toute la sous-région – avec des différences importantes. La participation économique et politique des femmes reste faible, et les contraintes juridiques et culturelles entravent leur participation dans de nombreux secteurs de la vie publique. Cette inégalité est illustrée par la part des femmes dans les organes législatifs et la participation des femmes aux marchés du travail.

14. Les jeunes sont au cœur des visions stratégiques et des plans nationaux de développement et leur situation est considérée comme un indicateur du progrès social. Les cinq États mettent l’accent sur l’amélioration de la qualité et des normes éducatives à tous les niveaux et s’emploient à armer les jeunes des connaissances et des compétences qui leur permettront de s’orienter davantage vers le monde de l’entreprise et de ne pas cantonner leurs perspectives d’emploi au secteur public. La plupart des États du Golfe se sont dotés de politiques nationales concernant les adolescents ; rares sont ceux, néanmoins, qui ont traduit ces politiques en plans d’application concrets et financés.

15. La santé et les modes de vie des adolescents et des jeunes constituent une préoccupation croissante pour les gouvernements. L’obésité, le diabète et le tabagisme progressent¹². L’alcool et la consommation de drogues inquiètent dans chacun des cinq États, ainsi que le niveau croissant des problèmes de santé mentale parmi les adolescents et les jeunes.

16. Les droits de l’enfant figurent dans les constitutions de chaque État et couvrent les domaines de la santé, de l’éducation, de la protection de l’enfance, de la justice pour mineurs et du travail des enfants. Toutes les lois ne sont cependant pas conformes aux normes internationales. Dans ses observations finales, le Comité des droits de l’enfant souligne les domaines de préoccupation suivants : la discrimination contre les enfants handicapés, les groupes minoritaires et les enfants migrants ; le droit d’acquérir une nationalité ; la violence à l’égard des enfants au sein du foyer et à l’école ; l’exploitation des travailleurs domestiques ; l’âge légal de responsabilité pénale inférieur aux normes reconnues sur le plan international ; la définition de l’enfant, en ce qui concerne notamment le mariage d’enfants et la justice pour mineurs, ainsi que le recours persistant aux châtiments corporels¹³.

17. Des mesures progressives sont adoptées pour renforcer les systèmes nationaux de protection de l’enfance, notamment par la mise sur pied de services plus spécialisés et par le renforcement de la coordination et des mécanismes de signalement à l’échelle nationale. De façon générale, cependant, les réformes de la justice pour mineurs sont plutôt conduites au coup par coup. La lutte contre la violence à l’égard des enfants

¹¹ National Centre for Educational Statistics, Trends in International Mathematics and Science Study, 2015.

¹² Organisation mondiale de la Santé, Rapport mondial de l’OMS sur les tendances du tabagisme dans le monde, 2015.

¹³ Comité des droits de l’enfant : [CRC/C/SAU3-4](#) (Arabie saoudite, 20 février 2014) ; [CRC/C/ARE/CO/2](#) (Émirats arabes unis, 30 octobre 2015) ; [CRC/C/KWT/CO/2](#) ; [CRC/C/BHR/CO/2-3](#) (Bahreïn, 3 août 2011) ; et [CRC/C/QAT/3-4](#) (Qatar, 24 juin 2016). Tous ces documents peuvent être consultés à l’adresse suivante : tbinternet.ohchr.org/layouts/treatybody/external.

fait l'objet d'une attention et d'un engagement croissants, notamment dans le cadre du Partenariat pour mettre fin à la violence envers les enfants¹⁴.

18. Il est urgent de produire des données de qualité pour suivre la mise en œuvre des plans nationaux de développement et les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Une évaluation conduite par l'UNICEF en 2017 de la disponibilité des données nationales liées aux indicateurs liés à l'enfance qui figurent dans le cadre de suivi des objectifs de développement durable a fait apparaître d'importantes lacunes concernant les données relatives à l'enfance dans chacun des cinq États du Golfe.

19. Le programme sous-régional a été mis au point suite à des examens et consultations de grande ampleur avec les gouvernements de chacun des cinq États, à la lumière de leurs visions stratégiques respectives ainsi que de leurs plans nationaux de développement et de leur engagement en faveur du Programme 2030. Les consultations avaient pour principaux objectifs de renforcer le partenariat stratégique entre les gouvernements et l'UNICEF et d'aboutir à un accord sur les principales priorités déterminantes du programme dans chaque pays. Des consultations ont également été tenues avec des partenaires techniques, les équipes de pays des Nations Unies et des partenaires de la société civile. Parallèlement, une série d'analyses de situation des enfants et des femmes ont été conduites.

20. Le programme de coopération actuel a donné lieu à plusieurs enseignements importants. Pour l'UNICEF, il est urgent de : a) mettre au point une modèle innovant de partenariat de coopération ; b) nouer un partenariat stratégique plus « sur mesure » avec les gouvernements et répondre aux attentes liées à la présence de l'UNICEF dans chacun des cinq pays ; c) élaborer un cadre de suivi et d'évaluation plus systématique ; d) mobiliser les engagements et les ressources de manière plus volontariste en sollicitant un éventail plus large de partenaires. Ces partenariats doivent dépasser le seul cadre de la mobilisation des ressources et englober d'autres moyens de faire progresser la réalisation du programme mondial des droits de l'enfant.

Priorités du programme et partenariats

21. L'objectif du programme sous-régional pour la période 2019-2023 consiste à renforcer davantage le partenariat stratégique avec les cinq États du Golfe en vue d'accélérer la réalisation des droits de l'enfant dans le respect de leurs plans nationaux de développement et des objectifs de développement durable, tout en cherchant à approfondir le dialogue avec le secteur privé pour mobiliser et exploiter des ressources dans l'intérêt des enfants dans le Golfe, dans la région et dans le monde.

22. Pour produire un effet optimal, le partenariat entre les cinq gouvernements et l'UNICEF portera principalement sur quatre priorités stratégiques ayant fait l'objet d'un accord commun, en se fondant sur les travaux fondateurs entrepris dans le cadre du précédent programme de coopération. Ces priorités sont les suivantes : développement de la petite enfance, protection de l'enfance, données et informations probantes relatives aux enfants, et mobilisation des partenariats, engagements et ressources dans l'intérêt des enfants.

¹⁴ Les Émirats arabes unis sont en pointe dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en ce qui concerne leur soutien au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants.

Développement de la petite enfance

23. Tous les États du Golfe ont fait du développement de la petite enfance (DPE) une priorité de leurs plans nationaux de développement et un domaine du dialogue stratégique qu'ils entretiennent avec l'UNICEF. Cela s'explique par l'avantage comparatif que présente l'UNICEF en la matière, dans la foulée du lancement dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, en mars 2017, de la série *The Lancet* sur le développement de la petite enfance à Doubaï, aux Émirats arabes unis.

24. L'objectif général du domaine de résultats du DPE consiste à traduire cet engagement politique en résultats directs pour les enfants et leurs familles pendant les premières années de la vie en s'assurant que tous les enfants ont accès à un ensemble intégré de services multisectoriels et qu'ils bénéficient d'un environnement familial protecteur, sûr et attentionné¹⁵. La priorité sera accordée à la période allant de la grossesse à l'âge de 3 ans – en particulier les mille premiers jours de vie, qui sont déterminants¹⁶.

25. Pour aider les États du Golfe à atteindre ce résultat essentiel, l'UNICEF et les autres partenaires concernés faciliteront la fourniture d'assistance technique et l'accès à des experts de haut niveau et à des modèles de bonnes pratiques internationales adaptées au Golfe. En outre, l'UNICEF mobilisera sa puissance technique en matière de mise en œuvre des programmes pour promouvoir les stratégies fondamentales de DPE.

26. En collaboration avec certains partenaires, l'UNICEF plaidera aux niveaux national et décentralisé en faveur de l'allocation de ressources budgétaires adéquates au DPE. Pour produire des effets au niveau de la famille, l'UNICEF appuiera les initiatives des gouvernements visant à renforcer les connaissances et compétences des prestataires de services, des parents et des autres prestataires de soins en matière de DPE, en privilégiant notamment la parentalité positive, les soins adaptés et l'apprentissage préscolaire.

27. La plupart des États du Golfe ont fait des enfants handicapés l'une des principales priorités de leurs programmes de DPE. Le programme de coopération visera en particulier à renforcer les capacités institutionnelles à identifier très tôt les enfants handicapés par un appui technique et par le partage d'orientations et d'outils relatifs aux programmes.

28. L'UNICEF et les partenaires aideront les gouvernements à poursuivre le développement de leurs politiques nationales et à renforcer leurs capacités techniques afin de consolider leurs mesures multisectorielles. En outre, l'UNICEF travaillera en lien étroit avec les institutions et organisations intervenant dans les domaines de la santé et de la nutrition, de la protection de l'enfance et de la protection sociale sur les questions de soins attentionnés et de parentalité positive, et sur le recours aux bonnes pratiques reconnues sur le plan international. Le secteur privé sera également sollicité en tant que partenaire-clef du secteur public en matière de DPE. L'UNICEF aidera les ministères de l'éducation à renforcer la prise en charge et l'apprentissage précoces dans les jardins d'enfants.

29. En outre, plusieurs gouvernements ont sollicité l'appui de l'UNICEF afin d'étoffer les données sur le DPE pour combler leurs lacunes, bâtir leur base de données probantes et veiller à ce que les ressources soient optimisées pour améliorer la qualité et les effets des mesures prises en matière de DPE, en accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables et aux enfants handicapés.

¹⁵ *The Lancet*, « Advancing Early Childhood Development: From science to scale », 4 octobre 2016.

¹⁶ *The Lancet*, Maternal and Child Nutrition, Série 2013, 6 juin 2013.

Protection de l'enfance : violence, exploitation et mauvais traitements

30. Chacun des cinq États du Golfe consent des efforts significatifs pour aborder systématiquement la question des droits de l'enfant et pour renforcer son système de protection de l'enfance. Dans certains pays, les programmes de protection de l'enfance sont décentralisés : les centres et services de protection de l'enfance sont établis au niveau local tandis que les cadres nationaux portent plutôt sur les normes de qualité et la lutte contre l'exclusion. Les réformes de la justice pour mineurs ont été plus progressives.

31. En dépit de ces avancées, il semble que dans certains pays, selon des estimations, au moins 1 enfant sur 5 subit des violences et/ou des mauvais traitements sous une forme ou sous une autre, au sein du foyer ou à l'école. Dans ses observations finales sur les rapports périodiques des États du Golfe, le Comité des droits de l'enfant a fait part de ses préoccupations face à la persistance de certaines formes de travail des enfants, en particulier dans le secteur du travail domestique féminin. De surcroît, la prise de conscience des niveaux réels de violence, du harcèlement croissant et de la sécurité sur Internet a suscité des inquiétudes, de même que la qualité des services fournis aux victimes de violences sexuelles sur enfant¹⁷.

32. Chacun des cinq États a pris conscience que les enfants et les adolescents font face à différentes manifestations de violence et de mauvais traitements selon les âges, et que des réponses et mesures d'atténuation adaptées à chaque âge sont donc nécessaires. La rareté des données constitue un obstacle majeur à la fourniture de services de protection et d'intervention qui soient efficaces, adaptés à l'âge des bénéficiaires et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

33. Le Comité des droits de l'enfant a noté l'augmentation du nombre de jeunes et d'enfants en conflit avec la loi. Le Comité a prié instamment tous les pays de la sous-région de bâtir ou de renforcer des systèmes de justice pour mineurs privilégiant la réparation et la réadaptation de tous les enfants sans discrimination¹⁸. Le programme mettra donc l'accent sur les systèmes de justice pour mineurs.

34. Le programme visera en particulier à renforcer les capacités des gouvernements à produire des données afin de mieux analyser les causes et l'ampleur de la violence à l'égard des enfants, à consolider les systèmes nationaux d'intervention et à suivre l'efficacité des mesures prises sur le plan national. Les données serviront également à aider les gouvernements à mieux faire connaître les droits de l'enfant à l'échelle nationale.

35. L'UNICEF et ses partenaires faciliteront la fourniture d'une assistance technique ainsi que l'accès à des experts de haut niveau et aux bonnes pratiques internationales adaptées au Golfe. Le soutien technique et stratégique renforcera les capacités des gouvernements à optimiser les mécanismes existants de protection de l'enfance. L'UNICEF soutiendra les initiatives des gouvernements visant à renforcer les capacités des familles, des parents et des prestataires de services de puériculture à détecter et signaler de manière plus efficace les atteintes aux droits de l'enfant.

Données et informations probantes sur l'enfance

36. Il existe des lacunes importantes et pesantes en termes de disponibilité, de qualité, d'actualité et d'analyse approfondie des données et des informations du

¹⁷ Comité des droits de l'enfant, observations finales : Koweït, [CRC/C/OPSC/KWT/CO/1](#), par. 23, 18 février 2008.

¹⁸ Comité des droits de l'enfant, observations finales : [CRC/C/SAU3-4](#) (Arabie saoudite, 8 avril 2015) ; [CRC/C/ARE/CO/2](#) (Émirats arabes unis, 30 octobre 2015) ; [CRC/C/KWT/CO/2](#) ; [CRC/CBHR/CO/2-3](#) (Bahreïn, 3 août 2011) ; [CRC/C/QAT/3-4](#) (Qatar, 10 février 2014).

programme concernant la situation des enfants dans chacun des cinq pays. Il est urgent de produire des statistiques de qualité pour suivre, mesurer et évaluer les plans nationaux de développement et pour rendre compte des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

37. En 2017, l'UNICEF a réalisé une évaluation des données qui a fait apparaître d'importantes lacunes concernant l'enfance. Dans les États du Golfe, les données étaient indisponibles pour 63 % en moyenne des indicateurs liés à l'enfance, ce taux s'échelonnant entre 50 % au Qatar et 68 % en Arabie saoudite. Les systèmes nationaux de statistique et d'information ne produisent de données pour plus de 8 % des indicateurs disponibles dans aucun des cinq États¹⁹. Lorsque des données existent, elles sont souvent obsolètes, irrégulières et rarement ventilées. Il est indispensable de collecter des données régulières pour identifier les groupes vulnérables, faire apparaître les disparités et permettre l'adoption de politiques et la fourniture de services ciblés²⁰.

38. Les analyses de situation et les enseignements tirés du programme sous-régional (2014-2018) ont mis en lumière l'importance que revêt le renforcement des capacités dans les cinq pays afin de collecter, de rassembler, de suivre, d'analyser et de diffuser systématiquement des données ventilées et d'en faire une utilisation efficace, en accordant une attention particulière aux enfants défavorisés.

39. En travaillant en lien avec ses partenaires gouvernementaux, l'UNICEF appuiera le renforcement des systèmes de données et des mécanismes connexes en vue de la collecte, des analyses et de l'utilisation de données pour soutenir les politiques, les plans et les budgets consacrés à l'enfance. On tirera également parti d'initiatives similaires avec d'autres organismes des Nations Unies. Les données collectées au niveau national et sous-national favoriseront directement le suivi des plans nationaux de développement, ainsi que le suivi et la communication d'informations concernant les objectifs de développement durable.

40. La disponibilité limitée des données entrave l'actions de mobilisation et restreint les possibilités de réunir des ressources supplémentaires. Dans le cadre du nouveau programme, l'UNICEF nouera des partenariats plus étroits avec des établissements universitaires et de recherche et des instituts de politiques pour les doter de capacités supplémentaires visant à consolider les données relatives à l'enfance.

Partenariats, et mobilisation d'engagements et de ressources en faveur de l'enfance

41. Dans le cadre de la stratégie de dialogue sur laquelle repose la mise au point du programme pour 2019-2023, chacun des cinq États du Golfe a approuvé le partenariat stratégique avec l'UNICEF et étendu sa présence et le programme de coopération en faveur de l'enfance.

42. Le quatrième domaine de résultats du programme sous-régional, consacré aux partenariats, est conçu pour tirer parti des engagements et ressources en faveur de l'enfance. Cet objectif consiste en trois éléments distincts qui se renforcent mutuellement : a) renforcer les partenariats stratégiques de l'UNICEF avec chacun des cinq États afin de faire progresser les droits de l'enfant dans le Golfe, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans le monde ; b) plaider en faveur d'un financement public optimal en faveur de l'enfance et tirer parti des dépenses publiques existantes de protection sociale pour cibler les enfants les plus vulnérables ; c) renforcer les partenariats existants et développer de nouveaux

¹⁹ UNICEF : Is every child counted?, 2017, <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2016/09/SDGs-and-Data-publication.pdf> SDGs-and-data-publication.

²⁰ UNICEF Moyen-Orient et Afrique du Nord, indicateurs ODD sur l'enfance, 2017.

partenariats pour mobiliser des engagements et des ressources en faveur de l'enfance dans le Golfe, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans le monde.

43. Dans le cadre du nouveau programme de coopération, l'UNICEF cherchera explicitement à renforcer son partenariat stratégique avec les États du Golfe pour faire progresser la réalisation des droits de l'enfant dans le Golfe et dans le monde. En outre, l'UNICEF se joindra aux partenariats, alliances et coalitions des programmes des Nations Unies en faveur de l'enfance, en s'appuyant sur les initiatives régionales. L'UNICEF tirera également parti de ses partenariats existants pour renforcer les données et bâtir des réseaux de leaders d'opinion qui sensibiliseront à la cause de l'enfance.

44. Pour ce domaine de résultats, l'UNICEF plaidera en faveur d'un financement innovant en faveur de l'enfance. En outre, l'organisation aidera les gouvernements à renforcer leurs capacités à suivre les effets des politiques sociales et des mesures de protection sociale sur les enfants et à en rendre compte, et à mesurer les effets que les mesures d'austérité entraînent sur les enfants. Tirant parti de sa présence dans le monde entier, l'UNICEF agira en tant que facilitateur de connaissances et d'assistance technique afin d'identifier et de fournir une expertise internationale et des bonnes pratiques de haut niveau en faveur des programmes jugés prioritaires. La collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies sera prioritaire.

45. L'UNICEF mobilisera des engagements et des ressources en faveur de l'enfance dans les États du Golfe, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et à l'échelle mondiale en associant des partenaires, des gouvernements, des fondations, les principaux donateurs, des entreprises et, de manière croissante, le public. L'UNICEF continuera de renforcer ses capacités de mobilisation de ressources, de communication et de plaidoyer.

46. En travaillant en lien étroit avec les États du Golfe, l'UNICEF appuiera les initiatives que prennent les gouvernements pour mieux faire connaître les droits de l'enfant. De plus, l'UNICEF s'emploiera à intensifier les liens qui existent déjà avec les entités régionales, y compris le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, et amplifiera une coopération existante avec la Banque islamique de développement. Le Fonds continuera d'agir en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et de tirer parti de leur expertise dans l'intérêt des enfants et des jeunes. Il collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant l'apprentissage préscolaire et les jeunes déscolarisés, et avec le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les jeunes et la justice pour mineurs. Les cadres stratégiques communs des Nations Unies permettent de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des enfants et des jeunes du Golfe.

47. Tirant parti de l'expérience, l'UNICEF amplifiera ses travaux avec le secteur privé en nouant des partenariats avec des entreprises afin qu'elles plaident en faveur de l'enfance et qu'elles encouragent l'adoption de pratiques commerciales favorables aux enfants et conformes aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Le Fonds intensifiera son dialogue avec le public afin de le sensibiliser aux problèmes de l'enfance, de bâtir un vivier de défenseurs des droits de l'enfant et de lever des fonds pour ses programmes.

Stratégies du programme sous-régional

48. Le programme sous-régional de coopération entre les gouvernements et l'UNICEF reposera sur une combinaison de stratégies : a) nouer des partenariats avec les principaux donateurs, des entreprises, des fondations, des organisations de la

société civile et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de mobiliser des engagements en faveur de l'enfance ; b) mobiliser de l'expertise et faciliter la production et l'échange de connaissances ; et mettre en œuvre des bonnes pratiques internationales afin de renforcer les capacités des gouvernements à faire progresser les droits de l'enfant ; c) élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour renforcer les cadres législatifs et les cadres d'action en faveur des enfants et des adolescents, en particulier dans les domaines du développement de la petite enfance, de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs ; d) plaider pour encourager à mettre fin à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements à l'égard de tous les enfants, pour garantir le respect de la participation des enfants et des adolescents, et pour mobiliser des ressources en faveur de l'enfance, y compris grâce à des financements innovants et à l'optimisation des financements publics ; e) renforcer les capacités des partenaires gouvernementaux pour concevoir, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer des programmes efficaces en faveur des enfants et des adolescents et pour en rendre compte ; f) produire des données et des informations probantes afin d'améliorer les politiques et les programmes et de renforcer les mécanismes de responsabilité concernant l'enfance ; g) communiquer en faveur des enfants et du changement des comportements, de la mobilisation des ressources et de la conclusion de partenariats, et faire campagne en faveur de l'enfance.

49. Les jeunes devraient devenir une priorité principale au cours de la période 2019-2023 de programmation. L'UNICEF accordera une attention croissante à la participation active et constructive des jeunes, aux compétences de la vie courante et à l'éducation à la citoyenneté, de sorte que les jeunes puissent être des membres constructifs de la société et qu'ils participent activement aux décisions qui les affectent et qui affectent leurs familles. Des efforts seront déployés pour veiller à ce que les filles et les garçons soient associés à égalité à ces processus.

Efficacité du programme

50. La réalisation concernant l'efficacité du programme est la planification effective, la coordination et la gestion fondée sur les résultats du programme de coopération avec les cinq États du Golfe.

51. Dans le cadre du plan de gestion du programme sous-régional, un examen du Bureau de la région du Golfe sera conduit pour optimiser les partenariats de l'UNICEF et sa présence élargie, pour mieux appliquer le nouveau programme sous-régional ambitieux et prospectif, et pour produire des résultats plus efficaces dans l'intérêt des enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>						
<i>Composante du programme</i>	<i>Bahreïn</i>	<i>Koweït</i>	<i>Qatar</i>	<i>Arabie</i>	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>Total</i>
Développement de la petite enfance	350	350	350	800	800	2 650
Protection de l'enfance : violence, exploitation et mauvais traitements	350	350	350	800	800	2 650
Données et informations probantes sur l'enfance	300	300	300	600	600	2 100
Partenariats et mobilisation	150	150	150	400	400	1 250

(Milliers de dollars É.-U.)

<i>Composante du programme</i>	<i>Bahreïn</i>	<i>Koweït</i>	<i>Qatar</i>	<i>Arabie</i>	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>Total</i>
d'engagements et de ressources en faveur de l'enfance						
Efficacité du programme	100	100	100	150	150	600
Total	1 250	1 250	1 250	2 750	2 750	9 250

Administration du programme et gestion des risques

52. Les principaux risques de haut niveau susceptibles de nuire à la concrétisation des résultats attendus concernent les points suivants : a) le risque de conflit dans l'ensemble de la région ; b) le niveau de coopération entre membres du Conseil de coopération ; c) le contexte socioéconomique en mutation rapide et le ralentissement de l'activité économique qui affecte le niveau des recettes publiques ; d) les événements climatiques défavorables et les catastrophes naturelles ; e) l'absence de ressources adaptées pouvant être consacrées à la mise en œuvre des programmes.

53. L'équipe de gestion de pays assurera le suivi systématique de ces risques, suivra étroitement les progrès accomplis dans chaque pays et repèrera les éventuels verrous bloquant la mise en œuvre du programme, s'emploiera à atténuer les incidences de certains risques et, le cas échéant, prendra les mesures correctives qui s'imposent.

54. Le programme sous-régional de coopération dans la région du Golfe donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations de l'organisation. Le programme 2019-2023 est harmonisé avec les plans nationaux de développement et les cadres stratégiques des Nations Unies.

55. Des accords ont été conclus avec les cinq États du Golfe sur la planification conjointe des activités, la gestion du programme et les examens annuels. Ces mesures seront complétées par une présence renforcée dans chaque pays afin de mieux échanger avec les gouvernements et d'assurer un contrôle plus étroit des activités.

Suivi et évaluation

56. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources constituera la base des activités de suivi et d'évaluation. Les niveaux de référence manquants seront fixés en priorité dans le cadre du programme au cours de la première année de sa mise en œuvre. Une série d'activités de planification des travaux dirigées par les gouvernements seront organisées dans le cadre du nouveau processus de programme, à partir duquel un cadre de suivi et d'évaluation sera mis au point pour chaque pays.

57. Deux évaluations principales seront conduites : a) Évaluation du programme pour la région du Golfe, 2019-2023, notamment sous l'angle du DPE ; b) Évaluation formative des partenariats et de la mobilisation des ressources. Ces évaluations

produiront des données probantes et des connaissances et éclaireront la prise de décisions relatives aux politiques, au développement et à l'efficacité organisationnelle ainsi que la conception des programmes.

58. L'UNICEF travaillera en lien étroit avec chacun des cinq États du Golfe afin de renforcer les capacités nationales de recueillir, de rassembler et d'analyser des données sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles des objectifs du développement durable qui concernent les enfants et les adolescents. L'aptitude à suivre et à mesurer les principaux domaines de résultats du programme sous-régional pour 2019-2023 s'en trouvera directement améliorée dans chacun des cinq pays.

59. D'autre part, l'UNICEF nouera des relations plus étroites avec des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'élaboration des politiques publiques afin de renforcer les capacités locales et sous-régionales à suivre et évaluer, en toute indépendance, la situation des enfants dans les États du Golfe et à en rendre compte.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) – Programme sous-régional de coopération de l'UNICEF, 2019-2023

Convention relative aux droits de l'enfant : Art. 2, 3, 6, 18, 19, 23, 24, 26, 28, 40 et 43 à 54

Priorités nationales : Vision économique 2030 pour Bahreïn ; Koweït : Vision 2035 ; Vision nationale 2030 du Qatar ; Vision 2030 de l'Arabie saoudite ; Vision économique 2030 d'Abou Dhabi

Objectifs et cibles de développement durable : 1:(1.3.1), 2:(2.2.1/2), 3:(3.8.1), 4:(4.2.1, 4.5.1.), 5:(5.2.1), 8:(8.7.1), 10:(10.1.1.), 16 (16.2.1, 16.2.3, 17.18)

Réalisations énoncées dans le PNUAD faisant intervenir l'UNICEF : Équipe de pays des Nations Unies : Cadre stratégique du système des Nations Unies pour l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar et Bahreïn

Indicateurs de réalisations mesurant le changement qui comprennent une contribution de l'UNICEF

Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans qui présentent un développement normal en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial ; pourcentage d'enfants recevant une subvention à l'enfance ou une autre subvention ; taux d'allaitement maternel exclusif parmi les nourrissons de moins de six mois ; pourcentage des établissements scolaires qui adoptent et appliquent des réglementations visant à lutter contre la violence et à promouvoir des conditions d'apprentissage inclusives ; pays ayant intégré des indicateurs nationaux révisés concernant les droits de l'enfant dans leurs systèmes nationaux de bases de données, avec des données ventilées selon les principaux critères d'équité, notamment l'âge, le sexe, les quintiles de richesse et le handicap ; nombre de documents nationaux de politique qui comprennent des données ventilées spécialement consacrées à l'enfance pour étayer les visions stratégiques ; nombre de partenaires et de particuliers faisant preuve d'une connaissance plus fine et d'un engagement plus résolu concernant les droits de l'enfant et la programmation relative à l'enfance ; nombre de pays qui produisent des données sur les budgets et sur leurs liens avec les résultats concernant l'enfance afin d'améliorer les allocations/dépenses budgétaires consacrées à l'enfance.

Domaines d'objectifs correspondants du plan stratégique de l'UNICEF, 2018-2021 : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (B) et niveaux cibles (T)			Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
	Pays	Niveau de référence	Niveau cible				RO	AR	Total
Développement de la petite enfance D'ici à 2023, chacun des cinq pays du Golfe ont accru la couverture des services complets et intégrés de développement de la petite enfance (DPE) et les pratiques de soins attentionnés.	Indicateur 1 : Nombre de secteurs qui ont adopté des ensembles de mesures de DPE à grande échelle destinées aux enfants (indicateur de plan stratégique)			Rapports des ministères de la santé, de l'éducation et de la protection sociale ; études d'impact de l'entité statistique nationale ; travaux de recherche études de cohortes	Énoncé de produit 1 : D'ici à 2023, chacun des cinq gouvernements ont amélioré leurs capacités à planifier, à mettre en œuvre et à suivre leurs politiques, programmes et services de la petite enfance, par pays. Énoncé de produit 2 : D'ici à 2023, les programmes de soins et de parentalité touchent un nombre plus important de communautés, de familles, de parents et de soignants.	Gouvernements de Bahreïn, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ; entités homologues, organes législatifs ; ministères du développement social, de la santé, de l'éducation, de la justice, des finances, de la planification et des affaires étrangères – Conseil des affaires familiales (Arabie saoudite) – Conseil suprême de la maternité et de l'enfance et Union générale des femmes (Émirats arabes unis) – Conseil suprême pour les affaires familiales (Koweït) – Conseil suprême pour les affaires familiales (Qatar) – Commission nationale pour l'enfance (Bahreïn) – Agences des Nations Unies – Organismes régionaux : Conseil de coopération des États arabes du Golfe – Partenaires de la société civile	0	2 650	2 650
	Arabie saoudite	Non ¹	Oui ²						
	Émirats arabes unis	Non	Oui						
	Koweït	Non	Oui						
	Qatar	Non	Oui						
	Bahreïn	Non	Oui						
Protection de l'enfance contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation D'ici à 2023, tous les garçons et les filles, sans discrimination, sont mieux protégés contre toutes les	Indicateur 1 : Pourcentage d'établissements scolaires qui adoptent et appliquent des réglementations visant à lutter contre la violence et à promouvoir des conditions d'apprentissage inclusives, ventilé par pays			Rapports du Ministère du travail et du développement social ; ministère de l'éducation	Énoncé de produit 1 : D'ici à 2023, les services de prévention et d'intervention chargés de lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des enfants sont renforcés dans certains domaines ciblés.	Gouvernements de Bahreïn, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ; entités homologues, organes législatifs ; ministères du développement social, de la santé, de l'éducation, de la justice, des finances, de la planification et des affaires étrangères	0	2 650	2 650

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (B) et niveaux cibles (T)			Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
	Pays	Niveau de référence	Niveau cible				RO	AR	Total
formes de violence, de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation.	Arabie saoudite	À confirmer en 2019	20% > au niveau de référence		Énoncé de produit 2 : D'ici à 2023, renforcement des connaissances et de la prise de conscience de la violence à l'égard des enfants dans les institutions publiques, les organisations de la société civile et le public.	<ul style="list-style-type: none"> – Conseil des affaires familiales (Arabie saoudite) – Conseil suprême de la maternité et de l'enfance et Union générale des femmes (Émirats arabes unis). – Conseil suprême pour les affaires familiales (Koweït) – Conseil suprême pour les affaires familiales (Qatar) – Commission nationale pour l'enfance (Bahreïn) – Organismes des Nations Unies – Organismes régionaux : Conseil de coopération des États arabes du Golfe – Partenaires de la société civile 			
	Émirats arabes unis	À confirmer en 2019	20% > au niveau de référence						
	Koweït	À confirmer en 2019.	20% > au niveau de référence						
	Qatar	À confirmer en 2019	20% > au niveau de référence						
	Bahreïn	À confirmer en 2019	20% > au niveau de référence						
Données et informations probantes pour les enfants D'ici à 2023, des données ventilées par âge, par sexe, selon le handicap et la richesse sont utilisées pour la planification, l'élaboration des politiques et le suivi de la situation des enfants et des objectifs de développement durable	Indicateur 1 : Nombre de pays ayant intégré des indicateurs nationaux révisés concernant les droits de l'enfant dans leurs systèmes nationaux de bases de données avec des données ventilées selon les principaux critères d'équité, notamment l'âge, le sexe, les quintiles de richesse et le handicap.			<ul style="list-style-type: none"> – Liste des indicateurs nationaux relatifs aux droits des enfants – Documents nationaux de politiques 	Énoncé de produit 1 : D'ici à 2023, les gouvernements des États du Golfe ont renforcé leurs capacités à collecter régulièrement et à partager des données ventilées par âge, par sexe, par handicap et par quintiles de richesse afin d'éclairer les politiques, les plans et les budgets ainsi que le suivi de la situation des enfants.	Gouvernements de Bahreïn, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis ; entités homologues ; autorités statistiques nationales, ministères de la planification, de la santé, de l'éducation, du travail, du développement social et des affaires étrangères	0	2 100	2 100
	Pays	Niveau de référence	Niveau cible						
	Arabie saoudite	Non	Oui						

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (B) et niveaux cibles (T)			Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
	RO	AR	Total						
dans chacun des cinq États du Golfe.	Émirats arabes unis	Non	Oui		Énoncé de produit 2 : D'ici à 2023, les ministères du gouvernement, les établissements universitaires et les établissements de recherche ont renforcé leurs capacités en matière de partage des recherches, des analyses et des connaissances concernant l'enfance.				
	Koweït	Non	Oui						
	Qatar	Non	Oui						
	Bahreïn	Non	Oui						
	Indicateur 2 : Nombre de documents nationaux de politique qui comprennent des données ventilées spécialement consacrées à l'enfance pour étayer les visions stratégiques								
	Pays	Niveau de référence	Niveau cible						
	Arabie saoudite	0	5						
	Émirats arabes unis	0	5						
	Koweït	0	5						
	Qatar	0	5						
Bahreïn	0	5							
Partenariats, et mobilisation d'engagements et de ressources en faveur de l'enfance. D'ici à 2023, les gouvernements,	Indicateur 1 : Nombre de partenaires et de particuliers faisant preuve d'une connaissance plus fine et d'un engagement plus résolu concernant les droits de l'enfant et la programmation relative à l'enfance			<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux partenaires de l'UNICEF – Recettes de la DPP et de la CFP 	Énoncé de produit 1 : D'ici à 2023, renforcer le dialogue stratégique avec les secteurs public et privé et mobiliser les engagements et les mesures pour réaliser	Gouvernements, appels lancés par les gouvernements, fondations et fonds caritatifs, entreprises privées, particuliers très fortunés, particuliers, agences des Nations Unies,	0	1 250	1 250

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (B) et niveaux cibles (T)			Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
		Niveau de référence	Niveau cible				RO	AR	Total
le secteur privé et d'autres partenaires font preuve d'un engagement croissant en faveur des droits de l'enfant et mobilisent des ressources en faveur de l'enfance dans le monde et que les cinq pays du Golfe	Partenaires			– Textes législatifs, politiques et plans assortis de budgets consacrés à l'enfance	les droits de l'enfant au-delà des contributions financières. Énoncé de produit 2 : D'ici à 2023, optimiser les ressources provenant des partenaires publics et privés et destinées aux programmes de l'UNICEF dans le monde et dans les pays du Golfe. Énoncé de produit 3 : D'ici à 2023, amélioration des capacités de la puissance publique à produire des données sur les budgets et sur leurs liens avec les résultats concernant l'enfance afin d'améliorer les allocations/dépenses budgétaires consacrées à l'enfance.	organisations régionales et organisations multilatérales – CFP – DPP – Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord			
	DPP (Division des partenariats publics) (donateurs)	6 (2018)	10						
	CFP (Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé) (particuliers)	0 (2018)	15						
	Indicateur 2 : Nombre de pays qui produisent des données sur les budgets et sur leurs liens avec les résultats concernant l'enfance afin d'améliorer les allocations/dépenses budgétaires consacrées à l'enfance								

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (B) et niveaux cibles (T)			Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
	Pays	Niveau de référence	Niveau cible				RO	AR	Total
	Arabie saoudite	Non	Oui						
	Émirats arabes unis	Non	Oui						
	Koweït	Non	Oui						
	Qatar	Non	Oui						
	Bahreïn	Non	Oui						
	Indicateur 3 Hausse en pourcentage des contributions financières à l'UNICEF provenant du secteur public et du secteur privé pour les enfants dans le monde et dans la région du Golfe								
		Niveau de référence	Niveau cible						
	DPP	60 millions de dollars	76 millions de dollars						
	CFP	25 millions de dollars	37,5 millions de dollars						
Efficacité du programme							0	600	600
Montant total des ressources							0	9 250	9 250

¹ Les mesures de DPE ne sont pas combinées et mises en œuvre de manière groupée.

² Deux mesures de DPE ou davantage sont combinées et mises en œuvre de manière groupée.